

Les inscriptions pour la rentrée scolaire en pratique

Publié le 29 mars 2019



Inscription dans les écoles publiques d'Uzès pour la rentrée 2020/2021. Photo DR

Pour la rentrée des classes, les inscriptions dans les écoles publiques maternelles et primaire d'Uzès s'effectuent, uniquement, auprès du service accueil de la mairie.

La Ville d'Uzès prend les inscriptions toute l'année, à partir de septembre jusqu'au 28 juin pour les enfants en âge d'aller à l'école dès la rentrée prochaine pour :

- l'école maternelle du Parc,
- l'école maternelle du Pas du loup,
- l'école primaire Groupe scolaire Jean Macé comprenant une classe spécialisée dite "d'inclusion scolaire", CLIS.

Ouverture sur le monde

Dans toutes les écoles, des **accueils de loisirs périscolaires sont mis en place sur les pauses méridiennes, le matin et le soir.** Ils permettent aux enfants de pratiquer, selon leurs envies, du sport, des activités d'arts plastiques ou de motricité. Les inscriptions s'effectuent lors de la rentrée des classes.

En parallèle, chaque école conçoit son projet qui s'appuie notamment sur l'ensemble des **offres proposées par les services culturels de la mairie** (médiathèque, école de musique, musée...) dont le service pédagogique Ville d'art et d'histoire, sur le patrimoine et l'architecture. L'enfant construit ainsi d'autres repères et apprend différemment.

Inscription dans les écoles maternelles pour les enfants nés au 1^{er} trimestre 2017

Les parents ayant des **enfants nés le 1^{er} trimestre 2017, en janvier, février et mars**, effectuent leur demande de **pré-inscription directement auprès du directeur de l'école maternelle de secteur** (du Parc ou Pas du loup **en mai et juin 2019**).

Les directeurs des écoles maternelles publiques d'Uzès seront en mesure d'informer les parents sur les modalités éventuelles d'accueil de leurs enfants pour cette rentrée 2019.

Visite de l'école maternelle du Parc ouverte aux parents inscrits : mardi 2 juillet 2019 de 9h à 10h sans inscription.

En pratique



Les inscriptions sont prises en mairie d'Uzès dès que le dossier est complet.

Les pièces à fournir sont :

- un certificat de radiation
- une justificatif de domicile (quittance loyer, facture EDF)
- une photocopie du carnet de santé concernant les vaccinations une photocopie du livret de famille : parents et enfant(s)
- une attestation d'assurance scolaire : responsabilité civile et accidents corporels.
- En cas de divorce des parents : le jugement de divorce fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur le mineur ou le jugement de tutelle.

Informations et renseignements auprès de la mairie d'Uzès en appelant le 04 66 03 48 48 ou sur place, place du Duché, de 8h à 12h et 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

CONTACT



ENFANCE ET JEUNESSE
LOISIRS

**Service Accueil loisirs
périscolaires, Ville
Uzès**

15, avenue du Général
Vincent
30700 Uzès

📞 0638660751
✉️ <mailto:r.djimaldet@uzes.fr>

[VOIR LA FICHE](#)



**VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE**

MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)